

Opération Grand Site du Vézélien

Conseil communautaire CCAVM

18 mai 2015



L'Opération Grand Site du Vézélien

1 – Calendrier

2 – L'ébauche de programme d'action

**3 – Gouvernance: réflexions sur
l'organisme gestionnaire**

4 - Communication

1 – Calendrier

Une démarche de projet en 3 grandes étapes :

- **Etape 1** : Concertation, études, définition du projet,
- **Etape 2** : Validation du projet et du programme d'actions,
- **Etape 3** : Mise en œuvre du projet et du programme d'actions.

Etape 1 : concertation, études, définition du projet

- Octobre 2013 : Mise en place d'une ingénierie dédiée à l'Opération Grand Site du Vézélien.
- Mars 2014 : Recrutement d'un groupement de prestataires d'études pour la production d'un programme d'actions à l'horizon 2015 basé sur la concertation.
- Avril 2014 : Lancement de la phase de terrain par le prestataire d'études et diffusion d'enquêtes destinées aux habitants et aux visiteurs.

- Avril – décembre 2014 : phase d'étude et de diagnostic visant à identifier les enjeux et besoins du territoire.
- Septembre-novembre 2014 : Travaux des élus en 3 sous-commissions (Développement économique et tourisme, Interprétation, mise en valeur, Accueil et vie sur le site, Patrimoine et culture) et des habitants du territoire.
- 1^{er} décembre 2014 : Présentation des résultats à la Commission OGS de la CCAVM.
- 8 décembre 2014 : Présentation d'une synthèse de ces travaux à la réunion des maires du périmètre de l'Opération Grand Site.

- 27 janvier 2015 : Restitution des démarches de concertation des habitants et des élus.
- Janvier - juillet 2015 : Mise en commun de ces réflexions et rédaction du programme d'actions (réunions des maires du périmètre OGS et commissions OGS).
- 21 mai: Comité technique. Programme d'action.
- 2 juin 2015: présentation ébauche du programme d'action à la CDNPS

Etape 2 : validation du projet et du programme d'actions

- Réunion des maires du périmètre de l'OGS sur le programme d'action: 25 mars,
- Réunion de la commission OGS: 23 avril et 28 mai (programme d'action),
- Réunion des maires sur l'organisme gestionnaire: 13 mai.

Etape 2 : validation du projet et du programme d'actions

- 19 juin: COPIL de l'OGS
- Septembre-novembre 2015 : rédaction définitive du programme d'actions et clôture des travaux. Validation du projet par les instances de décision.

2 – L'ébauche de programme d'action

Rappel: une Opération Grand Site poursuit trois objectifs :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site.
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuit, information, animation) dans le respect du site.
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants et de la société locale.

Les grandes orientations du programme d'action de l'OGS (ébauche)

• Orientations

1. Préserver, restaurer et valoriser les patrimoines,
2. Valoriser les qualités paysagères du grand site,
3. Maintenir et développer la vie des villages,

• Axes

Poursuivre la recherche scientifique sur le patrimoine et l'histoire locale,
Restaurer le patrimoine bâti,
Diffuser la connaissance et valoriser les patrimoines,

Maintenir les structures paysagères
Valoriser les covisibilités,

Aménager des villages accueillants,
Réhabiliter l'habitat et les cœurs de villages dans le respect de l'existant,
Soutenir les initiatives locales.

Les grandes orientations du programme d'action de l'OGS (ébauche)

• Orientations

- 4. Améliorer l'accueil,
- 5. Développer la découverte du territoire.

• Axes

Communiquer à l'extérieur et à l'intérieur du territoire,
Améliorer les conditions d'arrivée sur le grand site,
Réorganiser les structures et équipements d'accueil, d'information et de visite
Repenser l'offre,

Valoriser les atouts culturels et artistiques du territoire,
Organiser la découverte du patrimoine naturel,
Développer une offre spécifique « Chemins de pèlerins »,
Valoriser le terroir (gastronomie, œnologie, artisanat).

3 – Gouvernance : réflexions sur l'organisme gestionnaire

Le rôle de l'organisme gestionnaire

- La structure gestionnaire est l'organisme qui porte l'Opération Grand Site.
- Elle assure l'élaboration du projet et sa **mise en œuvre** lorsqu'il est adopté.
- Elle a vocation à terme à porter le futur label Grand Site de France.

Le rôle de l'organisme gestionnaire

- Il a une fonction essentielle de coordinateur et d'**animateur du projet**. Il doit avoir à minima une compétence d'études.
- La question de la **maîtrise d'ouvrage** des aménagements à réaliser est à étudier par les partenaires. L'organisme gestionnaire peut en être chargé complètement ou partiellement.

Le rôle de l'organisme gestionnaire

- Le plus souvent, il s'agit de la structure qui a demandé le lancement de l'OGS. Il est important pendant la phase d'élaboration du projet de s'assurer de la **capacité** de cette structure à porter les phases ultérieures du processus, à l'échelle du périmètre défini pour le Grand Site.

Selon Mairie Conseil, au fil des années,
l'expérience a montré:

- Que les Grands Sites devaient avoir une structure chargée de les entretenir, de les gérer, de les mettre en valeur, d'accueillir le public dans de bonnes conditions, etc.
- Qu'il était préférable que cette structure soit dédiée au Grand Site.

Les différents types d'organismes

- Syndicats mixtes
- Syndicats intercommunaux
- Communes
- Communautés de communes
- Etablissements publics de coopération culturelle
- Communautés d'agglomération
- Conseils Généraux
- Associations

L'option envisageable pour l'OGS du Vézélien

- Animation et coordination du projet: création d'un syndicat mixte. Permettre le portage d'une politique sur un territoire avec les élus.
- Maîtrise d'ouvrage et aménagement: intégrer une Société Publique Locale d'Aménagement existante.

Gouvernance

- Prendre en compte les demandes émanant de la société civile du Vézélien afin de représenter les forces vives du territoire dans les débats sur l'OGS.
- Proposition de créer un comité consultatif de la société civile

4 – Communication

- Avril : première lettre de l'Opération Grand Site
- Développement du site internet de la CCAVM (rubrique OGS):
<http://www.cc-avallonnais.fr>
- Des réunions publiques: 3 et 17 avril à Saint-Père et Asquins.
- Une exposition sur les Opérations Grands Sites à disposition des communes (avril et mai: Pontaubert et Asquins).

Merci de votre attention